



V-LABEL

Certificat de licences

Shogga
Actipôle de Saussis 2 rue des Peupliers 70000 Noidans-lès-Vesoul

L'Association végétarienne de France certifie que les produits suivants répondent aux critères du V-Label de l'Union végétarienne européenne :

Nom du produit	Type	Date de la fiche spécification	Marque commerciale	Numéro de licence
Shogga (concentré de gingembre)	Végane	06/07/2022	Shogga	FR-003713

Tous les ingrédients et auxiliaires intervenant lors de la procédure de fabrication vérifiés sont ceux spécifiés dans la fiche technique associée à chaque produit.

Ce certificat est valable du 01/08/2022 au 01/08/2023 et doit être ensuite renouvelé annuellement.

Le titulaire de licence doit s'assurer qu'aucun ingrédient ou matière auxiliaire non spécifié dans les fiches techniques ne soit ajouté au produit fini ou utilisé lors de sa fabrication. Tout changement de composition ou de matières auxiliaires de fabrication invalidera ce certificat.

Paris, le **13/07/2022**

Elodie Vieille Blanchard, Présidente